

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE DE

LETTRE BIMENSUELLE



juillet-août 2005

201

L'ACTUALITÉ

Organiser et renforcer l'action européenne

Chacun reconnaît aujourd'hui que les collectivités locales doivent promouvoir leurs intérêts au niveau européen. Elles doivent le faire davantage et mieux qu'aujourd'hui. A cet effet, il revient aux associations d'élus d'agir en direction des institutions européennes (Parlement, Conseil et Commission) comme elles



le font au niveau national auprès du Parlement et du gouvernement.

C'est le sens de la démarche engagée conjointement par l'Association des maires de France, l'Assemblée des départements de France, l'Association des maires de grandes villes de France et la Fédération des maires des villes moyennes et amorcée par une journée de travail à Bruxelles le 22 juin dernier. Jacques Pélissard, Claudy Lebreton, Jean-Marie Bockel et Bruno Bourg-Broc, leurs présidents respectifs, ont ainsi adopté une déclaration conjointe, à l'issue d'une réunion organisée dans leur antenne commune à Bruxelles, et dont les principales dispositions sont les suivantes :

- Instaurer une coopération régulière de leurs commissions Europe et la mise en réseau de leurs experts sur les projets de règlements et de directives.

- Renforcer leur bureau commun à Bruxelles par une présence permanente.

- Assurer une mission de veille commune sur les projets de la Commission qui concernent directement ou indirectement leurs adhérents.

- Informer régulièrement les parlementaires européens, les services de la Commission et la Représentation permanente de la France à Bruxelles des propositions et avis adoptés par leurs instances dirigeantes.

- Affirmer leur présence dans le cadre du « dialogue structuré », instauré depuis peu par la Commission européenne avec les associations nationales des collectivités locales.

- Apporter leur appui aux représentants des collectivités territoriales au Comité des Régions.

Au cours de la journée, les présidents ont rencontré successivement Pierre Sellal, Représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne, Peter Straub, président du Comité des Régions, Jacques Barrot, Commissaire en charge des transports, Danuta Hübner, Commissaire en charge de la politique régionale et des députés européens, parmi lesquels Evelyne Gebhardt, rapporteur de la proposition de directive sur les services dans le marché intérieur (directive « Bolkestein »).

Éditorial

Fiscalité locale



Accompagné du bureau permanent, j'ai multiplié les rencontres afin de rappeler aux pouvoirs publics les positions de l'AMF sur les projets concernant la fiscalité locale et l'avenir des finances communales et intercommunales. Le 7 juillet nous avons ainsi ren-

contré le Premier ministre et le ministre délégué aux Collectivités locales. Ce fut l'occasion, s'agissant de la taxe sur le foncier non bâti, ressource fondamentale de nombre de communes rurales, de préciser notre opposition à sa suppression.

Pour la taxe professionnelle, le gouvernement semble privilégier son plafonnement théorique à 3.5% de la valeur ajoutée. L'AMF a rappelé son souhait que la réforme garantisse durablement les moyens financiers des communes et des EPCI, leur capacité à déterminer les taux et apporte une complète compensation des dégrèvements accordés.

S'agissant du contrat de croissance et de solidarité, fondement de l'engagement financier de l'Etat envers les collectivités, l'AMF a indiqué qu'elle estimait sa reconduction indispensable.

C'est d'ailleurs en très bonne voie.

L'Etat ne peut imposer des normes en matière de gestion locale, tant que ses décisions pèsent sur nos ressources fiscales. C'est sur ce principe que la Conférence annuelle des finances publiques pourra être le lieu d'élaboration d'un partenariat durable et équilibré

Sur chacun de ces points nous espérons avoir su convaincre le gouvernement et nous continuerons de faire preuve ensemble de la plus grande vigilance.

Jacques Pélissard

Brèves

Plan canicule : mise à jour des données

Le maire doit recenser, à leur demande ou celle d'un tiers (parent, voisin, médecin ou service de soins à domicile, CCAS), les personnes âgées et handicapées de sa commune vivant à domicile, les informer de la mise en place du registre (affichage, journal municipal, presse), désigner un agent pour enregistrer les demandes d'inscription (guichet, téléphone, imprimés). Il doit mettre à jour ce fichier à son initiative ou à la demande des personnes inscrites et retirer les données si une demande de radiation a été enregistrée. Une personne inscrite informe le maire de son départ de la commune, ou un proche lorsqu'elle décède. Le fichier doit être transmis au préfet.

En savoir plus : www.sante.gouv.fr/canicule

Cages de but

Du fait de l'adoption de nouvelles normes européennes visant à mettre en place des cages de but auto-stables, un groupe de travail a été mis en place au ministère des Sports afin de réviser le décret du 4 juin 1996 relatif aux exigences de sécurité auxquelles les cages de buts de football, de handball, de hockey et de basket-ball doivent répondre.

Les questions posées ont trait au niveau de sécurité nécessaire, à l'adaptation de ces équipements aux différents niveaux de pratique sportive et d'utilisateurs, Merci de faire part de votre expérience et de vos propositions à ce sujet.

Contact : Valérie Brassart.
Tél. 01 44 18 14 05.

Habitat pour tous

L'objet de cet avant projet de loi, qui vient en complément des lois de rénovation urbaine, de décentralisation et de programmation de crédits en faveur de l'habitat social, est de mettre en place des outils susceptibles de



© Pierre Rousseau

développer encore l'offre de logement.

Il contient des dispositions diversifiées visant à :

- répondre au besoins des populations les plus fragilisées en renforçant les plans départementaux pour le logement des personnes défavorisées, en modifiant le mode d'attribution des logements locatifs (ou établissement public de coopération intercommunale - EPCI - pourra conclure à sa demande un accord collectif intercommunal avec un organisme, définissant un engagement annuel quanti-

fié d'attribution de logements en faveur des plus défavorisés) ; en rendant obligatoire et plus dissuasif le supplément de loyer ; en améliorant la garantie des risques locatifs ; et en précisant les obligation des logements-foyers ;

- libérer du foncier pour les programmes de logement sociaux ;

- encourager les communes résorbant leur déficit de logements sociaux. Des aménagements seront apportés à

l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbains qui fixe pour certaines communes urbaines et périurbaines une obligation de 20 % de logement sociaux ;

- moderniser le statut des offices publics d'HLM en les regroupant sous un statut unique ;

- favoriser l'accession à la propriété. En cas de vente de logement sociaux, le maire de la commune d'implantation devra donner son accord. A défaut d'acquisition par le locataire, le logement pourra être offert à l'achat à la commune ou à l'EPCI.

Mode de scrutin dans les communes de moins de 3 500 habitants

Le mode de scrutin applicable aux élections municipales dans les communes de moins de 3 500 habitants faisant régulièrement l'objet d'un certain nombre de critiques, le Bureau de l'AMF a fait part de sa position quant à une éventuelle modification de la réglementation applicable en cette matière, envisagée par plusieurs parlementaires.

Le Bureau a exprimé un avis largement favorable sur un dépôt préalable de candidature dans

les communes de moins de 3 500 habitants. S'agissant du lieu de dépôt, la question reste ouverte. En effet, le Bureau ne s'est pas prononcé quant au choix d'un dépôt préalable de candidature en mairie ou en préfecture. Il prendra position ultérieurement sur cet aspect.

En revanche, il a réaffirmé son attachement au maintien du panachage et à la possibilité de déposer des listes incomplètes ou ouvertes.

AMF-RÉSEAU

Assemblées générales :

- 14 octobre : Drôme – Ile-et-Vilaine
- 15 octobre : Mayenne – Isère – Morbihan
- 24 octobre : Calvados ■ 5 novembre : Marne – Vosges ■ 12 novembre : Ain ■ 26 novembre : Haute-Saône ■ 29 novembre : Indre-et-Loire ■ 3 décembre : Alpes de Haute-Provence

L'AMF reçue à Matignon

Une délégation de l'AMF conduite par Jacques Péliard, composé par André Laignel, Michel Charasse, Françoise Descamps-Crosnier, Philippe Laurent et Pierre Hérisson, a rencontré le 7 juillet, le Premier ministre et le ministre délégué aux Collectivités locales, sur les dossiers d'actualité préoccupant les élus locaux.

Conférence nationale des services publics en milieu rural

Le président a souligné que les élus attendent des propositions concrètes lors du prochain congrès des maires et un accompagnement financier lisible. Le Premier ministre a indiqué qu'il n'y aurait pas d'approche comptable et quantitative, le gouvernement s'inscrivant dans une méthode, la concertation.

Réformes financières et fiscales

Brice Hortefeux a déclaré que le plafonnement de la valeur ajoutée restait l'option privilégiée et que la réforme de la taxe professionnelle devait aider les entreprises sans pénaliser les collectivités locales. Il a surtout confirmé la reconduction, pour 2006, du contrat de croissance et de solidarité.

Politique de l'emploi

L'AMF a souhaité qu'une information claire et opérationnelle soit diffusée aux élus sur le plan de cohésion sociale et les contrats aidés. Un document d'information sera envoyé à tous les maires.

Enfin, le Premier ministre a indiqué que les élections municipales se tiendront en mars 2008.

Recyclage du verre

Les verriers, BSN et Saint Gobain envisagent une baisse injustifiée de plus de 20 % du prix de reprise du verre collecté par les communes et leurs groupements. Ils ont proposé à l'AMF que le prix de reprise du verre

passe de 22,9 à 17,9 euros la tonne. Les justifications des verriers (prix de revient plus faible du calcin en Europe qu'en France) n'emportent pas l'adhésion de l'AMF qui estime à 10 millions d'euros la perte de recettes pour les collectivités trieuses alors même que le recyclage du verre permet, par rapport à l'utilisation de la ma-

tière première vierge, la réalisation de substantielles économies, notamment en raison du coût haussier de l'énergie.

L'AMF considère que ces propositions risquent de remettre en cause le processus de signature du nouveau barème d'aides négocié avec Eco-Emballages et Adelphe, dont le verre constitue l'un des éléments clés.

Les partenariats de l'AMF

24 heures de la télé

L'Institut national de l'audiovisuel organise « Les 24 heures de la télé », les 17 et 18 septembre, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. Près de 300 villes se sont déjà engagées dans cette manifestation gratuite afin de privilégier la rencontre entre le public et le patrimoine audiovisuel français. Par le biais de la projection d'un programme, les communes offriront la possibilité de revoir des images surprenantes et émouvantes. Les communes intéressées peuvent contacter l'INA au 01 49 83 33 60.

Vacances propres

La 35^e campagne « Vacances propres » a été lancée à l'AMF, le 5 juillet dernier. Cette démarche a permis de recueillir, en 2004, plus de 300 000 m³ de déchets oubliés. Plus de 3,5 millions de sacs sont utilisés chaque année dans quelques 1500 sta-

tions. Vous pouvez adhérer à la campagne pour la lutte contre l'abandon sauvage des déchets sur les lieux de loisirs, en utilisant les doubles-collecteurs « Geste propre-Geste tri ». www.vacancespropres.com

Challenge de la ville la plus sportive

Le challenge de la ville la plus sportive, organisé depuis 1937 par le Journal l'Equipe, a été décerné cette année aux villes de : Troyes, dans la catégorie des villes de 20 000 à 100 000 habitants ; Saint-Amand-les-Eaux, dans la catégorie des villes de moins de 20 000 habitants.

Développement durable

Réunir en un même lieu les professionnels de l'action sociale, du développement économique et de l'environnement ; confronter les pratiques professionnelles et les points de vue sur ces sujets :

tels sont les principaux ingrédients des « Ateliers du développement durable » qui vont se dérouler à Bordeaux les 11 et 12 octobre 2005, organisé par le Réseau IDEAL.

Contact : Jordan Pedron au 01 45 15 09 09.

SOS Villages

L'Association nationale SOS Villages, par le biais de la Journée nationale du village, sensibilise et informe l'opinion publique sur l'importance des petites communes en tant que réalité culturelle, économique et sociale. Pour la 9^{ème} édition, le 4 septembre 2005, le thème sera l'accueil des nouveaux arrivants associé au développement durable. Cette journée est l'occasion de mettre en valeur la qualité de vie offerte par une grande majorité de villages.

Renseignements sur : www.sos-villages.asso.fr et au 05 55 84 08 70.

Petite enfance : les aides des CAF

L'AMF, par un courrier du 23 juin, a fait part à Philippe Bas, Ministre délégué à la Sécurité Sociale, aux Personnes âgées et handicapées et à la Famille, du souhait des maires que le gouvernement poursuive son engagement financier auprès des communes pour l'accueil des enfants :

- par la création d'un nouveau fonds pérenne d'aide à l'investissement,
- en donnant à la CNAF, par la nouvelle convention d'objectifs, les moyens suffisants pour accompagner les structures nouvelles, respecter ses engagements à l'égard des structures existantes, maintenir les financements apportés par les contrats- enfance et les contrats-temps-libre et poursuivre le réajustement progressif des coûts plafonds servant de base au calcul de la PSU servie par les CAF.

Normes sportives

Suite à un avis du Conseil d'Etat rendu en 2003, l'AMF travaille en collaboration avec le ministère des Sports à l'établissement d'un guide juridique et pratique relatif aux étendues et aux limites des prescriptions normatives de fédérations sportives.

Ce guide, à l'usage des collectivités territoriales et des fédérations devrait voir le jour d'ici à la fin de l'année 2005.

Sur l'agenda du président

7 JUIN : entretien avec Jean-Claude Boucherat, président de l'assemblée des Conseils économiques et sociaux régionaux de France. **15 JUIN** : entretien avec Luc Guyau, président de l'assemblée permanente des Chambres d'agriculture. **21 JUIN** : entretien avec Christian Jacob, ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat. **23 JUIN** : Participation au 13^{ème} Congrès de l'ANDAM. **25 JUIN** : participation à l'assemblée générale de l'association départementale des maires du Nord. **29 JUIN** : Bureau et Comité directeur de l'AMF. **7 JUILLET** : Délégation de l'AMF reçue par Dominique de Villepin et Brice Hortefeux.

Carnet

Conseil régional de l'Habitat : Bernard Bouchereau, maire de Marans – 17 (titulaire) ; Joël Tondusson, maire de Châtelleraut – 86 (suppléant)

Le Fonds social européen en France après 2006

En dépit des incertitudes qui pèsent sur le budget européen pour 2007-2013, notamment quant au niveau d'attribution des fonds structurels en faveur notre pays, les travaux se poursuivent sur le cadre national de mise en œuvre de ces fonds. Ainsi l'instance nationale de concertation sur le Fonds social européen (FSE) s'est réunie le



21 juin au ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. L'AMF y était représentée par Philippe Maîtreau, adjoint au maire de Mulhouse.

Rappelant que c'est « grâce à la politique européenne de l'emploi que des programmes d'innovation ont pu être financés ces dernières années », et notamment les PLIE (plans locaux pour l'insertion et l'emploi), Philippe Maîtreau a mis l'accent sur l'échelon de proximité comme niveau pertinent de résolution des difficultés, de création de synergie et de développement local.

A cet égard, il a fait part de son souhait que les partenariats entre les différentes collectivités territoriales (communes et groupements, département, régions) se renforcent après 2007 pour donner toute son efficacité aux projets éligibles au FSE. Il a par ailleurs insisté pour que le cadre national de mise en œuvre du FSE donne toute sa place aux stratégies locales pour l'emploi et aux initiatives locales tant urbaines que rurales.

S'agissant plus précisément du futur Objectif « Compétitivité territoriale et emploi », qui se substituera à partir de 2007 aux actuels Objectifs 2 (FEDER) et 3 (FSE), Philippe Maîtreau a souligné que toutes les régions devraient être a priori éligibles, car c'est à l'échelle des territoires infra régionaux que s'apprécient les problèmes liés au chômage et à la difficulté d'insertion des jeunes et des publics fragiles.

C'est pourquoi, il a expressément demandé qu'avant toute décision de territorialisation de l'Objectif « Compétitivité territoriale et emploi », une concertation soit engagée par l'Etat avec les associations d'élus.

Enfin, à 18 mois de la fin des programmes européens en cours, il s'est interrogé sur la transition à opérer entre les DOCUP 2000-2006 et les programmes 2007-2013. Il attend à cet égard de l'Etat une meilleure information des collectivités locales sur ce passage d'autant plus difficile que les fonds structurels connaîtront une diminution significative

veloppement durable en avançant sur ses trois dimensions sociale, environnementale et économique. A cet égard des propositions sur la qualité de l'air pourraient être envisagées. Le Royaume-Uni entend également porter son effort sur la poursuite de l'élargissement, notamment en direction de la Turquie en entamant les négociations d'adhésion en octobre prochain.

Enfin, la présidence britannique souhaite oeuvrer en faveur d'une meilleure réglementation communautaire, afin que les lois de l'Union tiennent compte de la compétitivité européenne et n'imposent pas de « fardeaux inutiles aux entreprises », d'où un recours plus systématique aux études d'impact pour toute nouvelle proposition législative.

★ La présidence britannique de l'Union européenne : quelles priorités ?

Le Royaume-Uni exerce la présidence depuis le 1er juillet et ce pour six mois. Dans les domaines qui peuvent concerner les collectivités locales, le Royaume Uni met l'accent sur la poursuite des travaux relatifs à la directive « Bolkestein », dont la présidence estime qu'elle « pourrait être l'une des plus grandes améliorations apportées au marché unique depuis sa création ».

Outre la recherche d'un accord sur les perspectives financières pour 2007-2013, et donc sur l'avenir de la politique régionale et des fonds structurels, le Royaume-Uni entend accélérer l'examen de la stratégie européenne de déve-

L'organisation mondiale "Cités et gouvernements locaux unis à Pékin"

Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) a organisé du 8 au 10 juin dernier, à Pékin, les réunions du Conseil et du bureau exécutif réunissant environ 250 délégués européens, dont une forte présence française. Le Conseil Mondial de Cités et gouvernements locaux a concentré ses travaux sur le rôle des villes et des pouvoirs locaux dans la mise en œuvre des objectifs de Développement du Millénaire. Le Conseil mondial a également lancé un appel pour des actions dans huit domaines dont la mortalité infantile, le SIDA ou encore le développement durable.

Deuxième point à l'ordre du jour : le rôle joué par les pouvoirs locaux dans la gestion des catastrophes, sujet particulièrement important concrétisé en France par l'implication de nombreuses villes et communes françaises après le Tsunami de 2004.

Nouvelles Commissions

Ces réunions ont permis de valider l'organisation des commissions, lesquelles participent à l'élaboration des politiques dans le cadre du programme d'orientations et d'activités. Ainsi la ville de Lyon présidera la commission « Coopération décentralisée ».

A noter par ailleurs l'instauration de commissions sur « la décentralisation et l'autonomie locale » et sur « la diplomatie des Villes ». Concernant les groupes de travail qui pourraient intéresser des maires, sont à relever ceux sur :
- les finances locales,
- la gestion locale de l'eau et de l'assainissement, dont le secrétariat devrait être assuré par la ville de Paris,
- la Campagne pour les villes du millénaire,
- ainsi que l'« Agenda local de la Culture ».

Pour plus d'informations :
europa.international@amf.asso.fr

Délégation de la gestion de l'attribution des aides à la pierre

Depuis la loi du 13 août 2004 « libertés et responsabilités locales », les communautés s'engagent progressivement dans la signature de conventions avec l'Etat afin de se voir déléguer la répartition des aides publiques en faveur de la construction et de la rénovation de logements locatifs sociaux et de l'habitat privé.

Les premières conventions signées concernent les agglomérations qui avaient déjà une longue expérience en matière d'animation de leur politique sociale de l'habitat, mais pour d'autres, l'exercice de cette compétence est plus récent et l'option pour la délégation des aides à la pierre pose un certain nombre d'interrogations. La journée de travail organisée le 23 juin dernier par l'AMF et Entreprise Territoire et Développement (ETD) a permis à plus de vingt communautés représentées d'échanger leurs préoccupations et leurs attentes.

La signature des conventions de délégation d'aide à la pierre nécessite de clarifier les orientations des programmes locaux de l'habitation et d'affiner leur déclinaison territoriale. La question de la territorialisation suppose de mettre en place des relais pédagogiques et des systèmes de concertation entre la communauté et ses communes membres afin également que les documents d'urbanisme et la politique foncière soient rendus opérationnels.

Beaucoup s'interrogent toutefois sur l'absence de lisibilité à l'échelon communautaire du plan de cohésion sociale et redoutent les effets d'affichage. Sur ce point, l'AMF a demandé à ce que la déclinaison des programmes se fasse de manière partenariale avec les collectivités.

Concernant leurs relations avec l'Etat, elles plaident pour la mise en place d'une année transitoire de cogestion avec les services de l'Etat, puis l'exécution de mission de service plutôt que le choix d'une mise à disposition de personnel.

S'agissant des enjeux financiers, l'accent a été mis sur le rôle nouveau de l'Etat comme négociateur avec les collectivités locales. De leur côté les communautés prennent de nouvelles responsabilités dans l'instruction des dossiers et la gestion des financements, elles doivent apprendre à maîtriser le montage financier des opérations (financement du foncier et de la construction) et initier de nouvelles relations avec les constructeurs et les bailleurs de logements sociaux.

A partir d'une esquisse des treize premières conventions signées en 2005, on constate que la signature des conventions de délégation de l'Etat s'inscrit dans un processus en construction de la politique de l'habitat à l'échelon communautaire. La signature de convention de délégation d'aide à la pierre n'est pas un acte technique majeur mais la suite logique d'affirmation d'objectifs politiques locaux en matière d'habitat.

La signature de convention de délégation d'aide à la pierre n'est pas un acte technique majeur mais la suite logique d'affirmation d'objectifs politiques locaux en matière d'habitat.

Comment les collectivités locales sont-elles impliquées dans la politique des pôles de compétitivité ?

L'appel à projets lancé par le gouvernement sur les pôles de compétitivité a rencontré un très large succès, avec le dépôt de 105 dossiers. La liste des premiers pôles labellisés a été communiquée lors du CIADT le 12 juillet dernier. Par ailleurs, le conseil des ministres du 18 mai a confirmé l'intention des pouvoirs publics d'accompagner certains projets non-retenus, dans le cadre d'une politique de soutien à des pôles d'excellence. Si la démarche des pôles de compétitivité repose avant tout sur l'alliance des entreprises, de la recherche et de la formation supérieure, la mobilisation des collectivités locales et de leurs groupements constitue également une clé de leur réussite.

Au moment où nombre d'élus souhaitent que la dynamique des pôles de compétitivité s'inscrive dans la durée, Entreprises, Territoires Développement lance une enquête sur le rôle des collectivités locales et EPCI dans cette démarche. L'objectif de cette enquête, la première consacrée à ce sujet, est double. D'une part, dresser une vision d'ensemble au plan national du niveau et de la nature de l'implication des collectivités dans les projets de pôles et, d'autre part, identifier la manière dont les collectivités envisagent leur rôle dans les prochains mois.

Les résultats de l'enquête seront rendus public à l'automne 2005 et téléchargeables sur : www.projetdeterritoire.com/ et www.amf.asso.fr

www.dexia-creditlocal.fr

LE SITE DES ACTEURS LOCAUX

Sur ce site dédié au développement local, Dexia Crédit Local met à votre disposition de nombreux outils d'information, d'analyses et de simulations financières :

- **Les marchés financiers** : Consultez et comparez plus de 60 taux et index classés par marchés.
- **Opérations en ligne** : Découvrez les services indispensables pour suivre votre ouverture de crédit et surveillez vos taux d'intérêt avec l'outil « Alto ».
- **Financez vos projets** : Simulez vos tableaux d'amortissement.
- **Notre expertise locale** : Retrouvez les notes de conjoncture, les actualités françaises et européennes, nos dossiers thématiques...

À consulter tous les jours : *Maire Info*, le quotidien d'information en ligne réalisé en partenariat avec l'AMF



le banquier du développement local

Pour vous abonner gratuitement, envoyez vos coordonnées à info.clf@clf-dexia.com ou directement depuis notre site Internet dans la rubrique « Abonnez-vous ».

Arrêtés anti-ogm



La juridiction administrative est intervenue récemment pour se

prononcer sur les décisions prises par les maires de certaines communes d'interdire ou de restreindre la culture et les essais en plein champ d'organismes génétiquement modifiés (OGM) sur leur territoire.

La dernière décision, en date du 22 septembre 2004, est celle de la Cour administrative d'appel de Bordeaux qui a censuré l'ordonnance de référé du tribunal administratif de Toulouse du 3 août 2004 qui avait, comme le tribunal de Pau dans une affaire intéressant la commune de Mouchan, reconnu au maire une compétence fondée sur les pouvoirs de police générale qu'il tient du code général des collectivités territoriales pour compléter au plan communal la réglementation relative aux OGM édictée par le ministre de l'agriculture et refusé de suspendre l'exécution de l'arrêté municipal sur le territoire communal.

Le juge administratif de Toulouse rappelait implicitement la règle

selon laquelle l'existence d'une police spéciale n'empêchait pas l'exercice de la police générale, et vérifiait l'application du principe de proportionnalité à la mesure édictée en relevant l'existence sur la commune de plusieurs exploitations affectées à l'agriculture biologique et d'un risque de dissémination génétique et de pollution phytosanitaire, alors que l'Etat ne démontrait pas la prise en compte des situations locales ni l'information des maires « dans des conditions permettant de soutenir utilement que le risque invoqué de mise en culture serait hypothétique » (TA de Toulouse, Préfet de la Haute-Garonne, 3 août 2004, n° 0402397).

Cette formulation tient visiblement compte de la jurisprudence antérieure qui avait jugé, pour écarter l'application du principe de précaution consacré à l'article L 110-1-II-1° du code de l'environnement, que le maire en cause n'établissait l'existence d'aucun danger clairement identifié qui menacerait réellement soit les habitants, soit les cultures de la commune (TA Poitiers, Préfet des Deux-Sèvres, 20/10/2002, n° 021677).

Dans son arrêt, la Cour de Bordeaux reprend l'argumentation, déjà expo-

sée par plusieurs juges administratifs dans des affaires semblables (cf notamment communes de Thésée c./Préfet du Loir-et-Cher, TA d'Orléans 11 Juin 2003, N° 02.2645, et Coings c./Préfet de l'Indre, TA de Limoges 27 Mars 2003, n° 011060-011457), selon laquelle le maire n'est compétent au titre de ses pouvoirs de police générale pour interdire les cultures d'OGM que s'il apporte la preuve d'un péril imminent pour la santé ou la salubrité publique ayant son origine sur le territoire communal ; dans d'autres affaires, le juge concluait purement et simplement à l'incompétence du maire pour réglementer au plan local les cultures d'OGM (commune de Brétiqnonles, TA Poitiers 17 Aout 2004, n° 041972).

Mais justement la preuve d'un péril imminent peut être difficile à établir, et, en dehors de cette hypothèse, les autorités municipales, et notamment le maire sur le fondement des pouvoirs de police qu'il tient des articles L. 2122-24 et L. 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, ne disposent d'aucune compétence pour intervenir en la matière par voie d'interdiction générale et absolue.

En attendant que les diverses affaires en cours soient prochainement jugées au fond et/ou en appel et que se forme une véritable jurisprudence, il reste une petite marge de manœuvre aux élus. Ainsi, dans l'affaire concernant la commune de Thésée, le tribunal administratif a reconnu la légalité de l'interdiction par le maire en sa qualité de responsable des services publics municipaux, de l'achat et de l'utilisation d'aliments contenant d'organismes génétiquement modifiés dans les cantines scolaires et restaurations communales.

infos pratiques

● Bourse à l'emploi sur Internet

L'AMF va très prochainement offrir, via son site internet, un nouveau service à ses adhérents en leur permettant de publier leurs offres d'emploi. Les internautes qui se rendront sur www.amf.asso.fr pourront librement consulter les offres déposées et classées par domaine d'activité et localisation géographique. Un formulaire permettra aux candidats de répondre en ligne directement à la collectivité ayant publié l'annonce. Cette dernière sera également protégée d'une utilisation abusive de son adresse courriel qui restera invisible aux internautes.

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE Lettre bimensuelle, n° 201, 41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07, Tél. : 01 44 18 14 14 - Fax : 01 44 18 14 15. **Directeur de la publication** : Nicolas Desforges - **Éditeur** : Carine Collard - **Rédacteur en chef** : Marie-Hélène Galin - **Secrétaire de rédaction** : Patricia Paoli - **Avec le concours** des services de l'AMF - **Maquette-mise en page** : Stéphane Camara - **Impression** : EGR - 27-29, rue Youri Gagarine - 94800 Villejuif - **Abonnements** : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64 - 22 numéros - Numéro 201. N° de commission paritaire : 0306G84411.

Agenda

15 juin 2005

Commission des Villes

21 juin 2005

Bureau

22 juin 2005

Commission des Communes et territoires ruraux

29 juin 2005

Bureau et Comité directeur

21 novembre 2005

Journée des élus d'Outre-mer

22 au 24 nov. 2005

88^e Congrès des maires et présidents de communautés de France



Au sommaire du n° 202 de septembre 2005

Actualité :

- . Services publics : où en est la Conférence ?
- . École : quel contexte pour la rentrée 2005 ?

Intercommunalité :

L'intercommunalité et la compétence action sociale

Interview : Nelly Olin, ministre de l'Écologie et du développement durable

Initiatives : Ouvrir les églises en toute sécurité

Dossier : La gestion de la commune au regard de l'évolution démographique

Pratique : La réalisation des aires d'accueil pour les gens du voyage

MAIRE
info

www.amf.asso.fr

de l'information en ligne du lundi au vendredi, toute l'actualité communale et intercommunale.

Abonnement gratuit